



PRESS RELEASE

ATHLETISME

L'IAAF RENVOIE LE CAS DE JOSEPHINE ONYIA DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 25 mai 2009 - La Fédération Internationale d'Athlétisme (IAAF) a déposé deux appels auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre deux décisions prises par la Fédération Espagnole d'Athlétisme exonérant l'athlète espagnole Josephine Onyia de toute infraction de dopage.

Des résultats d'analyse anormaux ont été signalé concernant Onyia, suite à un test positif à un stimulant lors du meeting « *Athletissima* » qui s'est déroulé à Lausanne le 2 septembre 2008, et suite à un autre test positif à un anabolisant lors de l'épreuve « *VTB Bank World Athletics Final* » qui s'est déroulée à Stuttgart le 13 septembre 2008. Dans les deux cas, l'IAAF demande au TAS de suspendre l'athlète pour une durée de deux ans.

Ces procédures seront menées conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport et, en principe, une décision finale sera rendue dans un délai de quatre mois.